



G35S - Harcèlement psychologique

Objectif global

Permettre aux participants de comprendre les enjeux, de reconnaître les signes précurseurs et d'agir rapidement pour prévenir et gérer efficacement le harcèlement psychologique, tout en construisant un climat de travail sain et conforme aux obligations légales.

Séance 1 – Comprendre les fondements et prévenir les risques

Objectifs :

- Définir clairement le harcèlement psychologique selon la loi.
- Identifier les comportements à risque et leurs causes systémiques.
- Mettre en place des mécanismes préventifs concrets.

Contenu :

- Définition légale et distinction avec les microagressions.
- Analyse des causes organisationnelles (PCL, PCE).
- Détection des situations à risque avec GPS et SOC.
- Responsabilités de l'employeur en prévention.
- Impact sur le climat, l'absentéisme et la mobilisation.
- Sensibilisation des gestionnaires et intervenants.
- Mise en action : création d'une charte de comportements attendus et indicateurs de suivi (PCO).

Séance 2 – Intervenir, encadrer et corriger

Objectifs :

- Maîtriser la gestion complète d'une plainte.
- Distinguer gestion rigoureuse et comportement harcelant.
- Proposer et implanter des mesures correctives durables.

Contenu :

- Processus de gestion d'une plainte étape par étape.
- Différences entre harcèlement, discrimination et conflits d'équipe.
- Utilisation de TBE et TBO pour l'analyse et la correction.
- Élaboration d'un plan d'action organisationnel.
- Mise en place d'une structure de prévention continue (SOC, GPS).
- Études de cas, jeux de rôle et simulations d'intervention.
- Évaluation des impacts et suivi post-implantation.

Discussions clés

- Identification des signes avant-coureurs.
- Actions immédiates pour éviter l'escalade.
- Accompagnement d'une victime et gestion objective d'une plainte.
- Posture professionnelle à adopter.
- Facteurs organisationnels à surveiller.

Résultats escomptés

- Comprendre les aspects légaux et humains du harcèlement.
- Prévenir et gérer les situations délicates avec méthode.
- Disposer d'outils concrets pour une action efficace et bienveillante.

Reconnaissance

- **Attestation** après le séminaire et **Certification** après 80 h de formation
- Formation agréée **Service Québec** (n° 0060705) et **CPMT**